

CHARTRE NUMÉRIQUE DES ENSEIGNANTS



LES INFRASTRUCTURES

- Les enseignants s'engagent à utiliser exclusivement les ressources informatiques de l'école à des fins éducatives et professionnelles.
- Une grande attention est accordée à l'utilisation appropriée du matériel professionnel.
- L'accès aux ordinateurs et aux appareils numériques requiert des identifiants personnels liés au compte professionnel.
- Les enseignants utilisent les équipements informatiques (PC, connexion internet, tablettes) et les logiciels professionnels (M365, Ev21, EcoleFacile, Klapp) fournis par l'école dans l'enceinte de l'établissement scolaire.
- En cas de problème, il est important d'informer immédiatement le SMI.



LA CONFIDENTIALITÉ

- Les enseignants sont responsables du traitement et de la protection des données personnelles et sensibles des élèves.
- Les données personnelles et sensibles des élèves doivent être stockées de manière adéquate et sécurisée.
- Se référer au SMI en cas de doute.



LES DROITS D'AUTEUR ET D'IMAGE

- Les enseignants doivent respecter les droits d'auteur en utilisant uniquement des ressources numériques autorisées.
- Les enseignants doivent se référer aux autorisations de publication signées par les parents d'élèves avant toute publication/diffusion de photo.
- Les photos des élèves ne sont pas stockées sur des outils personnels.



LA SÉCURITÉ DES COMPTES

- Les enseignants doivent protéger leurs mots de passe et ne jamais les partager. Les mots de passe doivent être forts et difficiles à deviner pour les autres.
- Les sessions doivent être verrouillées lorsqu'elles ne sont pas utilisées et les ordinateurs éteints après utilisation.



LA PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES

- Le SMI est responsable de maintenir les ordinateurs et logiciels à jour avec les dernières mises à jour de sécurité. Les enseignants peuvent procéder aux mises à jour des machines et des logiciels, s'ils le souhaitent. En cas de doutes, contacter le SMI.
- Les enseignants doivent faire preuve de vigilance face aux risques de phishing.
- Les téléchargements de fichiers doivent être effectués à partir de sources fiables.
- Les téléchargements de logiciels ainsi que les achats d'applications doivent être effectués par le SMI.



L'USAGE D'INTERNET

- Les enseignants doivent utiliser Internet de manière sécurisée, responsable et éthique, en évitant les sites inappropriés pour les élèves.
- Le SMI se tient à disposition pour des recommandations de configuration.
- L'utilisation des réseaux sociaux à des fins professionnelles n'est pas autorisée.



PLUS GÉNÉRALEMENT

- Les enseignants doivent servir d'exemple de bonnes pratiques aux élèves.
- Le SMI est le contact privilégié en cas de doutes, de questions ou de dérangements.

Communauté
scolaire de
La Baroque

